

Vol. 9 (1925-1929), Avant-propos et Introduction

I. Avant-propos

L'objectif de la collection de «Documents diplomatiques suisses» est à la fois scientifique et pratique. Il s'agit, dans l'esprit de ceux qui en assument la responsabilité, de mettre à la disposition des chercheurs et des praticiens, les sources officielles utiles pour la reconstitution et pour la compréhension de l'histoire de la politique étrangère de la Suisse, d'un Etat neutre mais profondément impliqué dans le système politique international.

Placée sous le patronage de la Société Générale Suisse d'Histoire, l'entreprise a reçu l'appui du Département fédéral des Affaires étrangères¹ et le soutien financier du Fonds national suisse de la recherche scientifique. L'Association suisse de politique étrangère lui a apporté le témoignage de son intérêt. Une Commission nationale pour la publication de documents diplomatiques suisses, comprenant des représentants de tous les milieux concernés, assume la responsabilité de la publication. L'édition des 15 volumes prévus pour la période 1848—1945 est assurée par les divers Instituts d'histoire des Universités et Hautes Ecoles suisses: Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Zurich, par le Bureau de la commission de publication et par les Archives fédérales. L'ordre de parution des volumes est fonction de l'avancement des travaux au sein de chacune de ces institutions.

Les documents publiés proviennent des Archives fédérales où sont conservés les actes du Parlement, du Gouvernement et des départements fédéraux (ministères). La Suisse ayant un gouvernement collégial, toutes les décisions de quelque portée relèvent du seul Conseil fédéral. De plus, les divers départements et offices sont concernés par l'un ou l'autre aspect de la politique étrangère de la Suisse. Il s'ensuit que les documents publiés ne reproduisent pas uniquement les actes du Département fédéral des Affaires étrangères; une part appréciable des textes provient des actes du gouvernement lui-même — ainsi les procès-verbaux des séances et les décisions du Conseil fédéral — de divers départements ou d'offices spécialisés, ou encore de délégations et de commissions spéciales qui ont transmis des rapports au gouvernement, sans oublier des lettres de personnalités officielles ou exerçant des fonctions semi-officielles, voire de représentants d'institutions privées.

La collection ne vise pas à documenter l'ensemble des événements extérieurs intéressant la Suisse ni à reconstituer toute l'évolution de la politique étrangère de la Confédération. Elle s'attache plutôt à illustrer les traits essentiels de la politique extérieure suisse dans ses diverses dimensions ainsi que les conceptions et les données fondamentales des relations internationales. Ont été retenus pour la publication d'abord des textes qui font saisir l'orientation générale de la politique extérieure suisse ou qui ont pu déterminer, à un moment donné, cette orientation; ensuite des textes qui montrent le rôle de la Suisse dans la politique internationale ou qui éclairent son attitude face à tel événement ou face à tel problème; des rapports, des analyses de situation qui contiennent des informations originales ou qui reflètent le point de vue du neutre sur des événements importants; enfin, des instructions, des avis, des notices et des correspondances qui sont indispensables à la compréhension de telle ou telle affaire.

Les documents sont présentés dans l'ordre chronologique à l'exception des textes placés en annexe. Afin d'en faciliter la consultation thématique, on a

¹ Anciennement: Département politique fédéral



établi une table méthodique et un index. En règle générale, les documents sont publiés intégralement et dans leur langue d'origine. Les passages supprimés sont indiqués par des points de suspension entre crochets; une note en donne parfois l'essentiel. Les formules de salutations ont été supprimées, sauf dans le cas où elles paraissent avoir une signification particulière.

La partie rédactionnelle est écrite dans la langue du directeur du volume. Elle se distingue du texte du document lui-même reproduit en caractère romain, par l'emploi de *l'italique*. Les passages soulignés ou en caractères espacés du document original sont également rendus par l'italique. Les interventions de la rédaction à l'intérieur du document figurent entre crochets. L'orthographe et la ponctuation ont été modifiées sans autre dans les cas de fautes évidentes ou pour unifier l'écriture à l'intérieur du texte.

L'en-tête des documents comprend les éléments suivants: la cote d'archives, le titre rédactionnel — pour les auteurs et les destinataires des documents, on indique soit les noms et les initiales des prénoms des personnes avec leur fonction, soit les administrations et les services concernés —, la qualification du texte (copie, minute) dans le cas où l'on n'a pu reproduire l'original, le genre du document, sa date et son lieu de rédaction. En outre, lorsque ces indications apparaissent sur l'original, l'en-tête peut comprendre encore: le degré de classification (confidentiel, secret) ou d'urgence du document, son numéro d'ordre, les initiales (ou la référence) du rédacteur et du secrétariat, l'objet du texte reproduit. Quand il est repris littéralement, le titre du document lui-même est rendu en PETITES CAPITALES DE CARACTÈRE ROMAIN. Lorsqu'elles sont suffisamment caractérisées dans le texte qui les introduit, les annexes sont reproduites sans nouvel intitulé. Des organigrammes en fin de chaque volume fournissent des renseignements sur la structure administrative et sur la représentation diplomatique de la Suisse à l'étranger et des pays étrangers en Suisse.

L'appareil critique est délibérément limité. Les notes visent avant tout à corriger les inconvénients de l'indispensable sélection, en fournissant notamment des références aux documents non publiés et aux imprimés officiels que le lecteur voudrait pouvoir consulter. Dans la mesure du possible, il est fait renvoi aux documents mentionnés dans les textes publiés, sauf dans les cas où leur contenu ressort suffisamment du document. La formule «non reproduit», sans indication de provenance, signifie que les documents en question figurent dans les mêmes dossiers que le texte reproduit. Lorsqu'un document présumé important a fait l'objet d'une recherche approfondie qui aboutit à un résultat négatif, on l'indique par la formule «non retrouvé».

Ces quelques règles ont pour objet d'assurer l'homogénéité de cette publication de documents qui couvre près d'un siècle tout en laissant aux éditeurs de chaque volume la liberté nécessaire pour tenir compte de l'esprit d'une époque et de la variété des problèmes qui se sont posés au gouvernement et au peuple suisses.

Genève et Berne, septembre 1979

Commission nationale pour la
publication de documents diplomatiques suisses
JACQUES FREYMOND, *Président*
OSCAR GAUYE, *Vice-président*

II. Introduction

Les cinq années de politique extérieure suisse couvertes par le présent volume coïncident avec une période de détente en Europe. Les accords de Locarno et l'admission de l'Allemagne dans la Société des Nations ont présidé à cette phase brève de l'entre-deux-guerres durant laquelle on a pu croire à une normalisation des relations interétatiques. Mais ces années de répit n'ont pas signifié pour autant un quelconque ralentissement des activités de politique étrangère. La collaboration de la Confédération aux diverses organisations chargées du règlement pacifique des conflits internationaux, dans le cadre de la Société des Nations ou hors de celle-ci, a apporté à la diplomatie suisse un nombre croissant de tâches courantes. Le système des traités d'arbitrage bilatéraux, variante spécifiquement suisse de la politique de règlement pacifique des conflits internationaux, n'a cessé de se développer. Une série de différends, dont l'affaire des zones et le contentieux avec l'Union soviétique furent les plus importants, a continué, malgré la détente générale, à peser sur le développement normal des relations extérieures de la Suisse. Le règlement des problèmes économiques s'est traduit par un grand nombre de traités de commerce et d'établissement, tandis que se poursuivait la participation suisse à des actions internationales de construction et de stabilisation du nouvel équilibre mondial.

Compte tenu de la place restreinte qui a été attribuée aux années 1925-1929 dans le plan général d'édition des Documents diplomatiques suisses, il n'a pas été possible de couvrir tout l'éventail des affaires traitées par le Département politique. Il a fallu faire un choix qui, malgré les limites imparties, ne fausse pas l'importance relative de chacune des catégories de problèmes auxquelles la politique extérieure de la Suisse était confrontée. On a donc veillé avant tout à ce que le processus des décisions et le déroulement des négociations importantes restent compréhensibles. En revanche, la documentation relative aux affaires de routine ou aux questions purement techniques a été délibérément négligée. C'est le cas notamment pour certaines conférences et conventions sur le trafic, les télécommunications, la délivrance des passeports et visas, le marché du travail, l'assistance, le droit privé et le droit fiscal, ainsi que pour la protection des Suisses de l'étranger, la collaboration aux organisations spécialisées de la Société des Nations et à la Croix-Rouge internationale. La position de la Suisse relative à des questions particulières relevant du droit des gens n'a été évoquée que lorsqu'elle impliquait des décisions politiques. Cette limitation semblait se justifier par l'existence du «Répertoire suisse de droit international public», publié en 1975 par Paul Guggenheim, qui en fait l'inventaire systématique.

Sans l'aide compétente des collaborateurs des Archives fédérales il aurait été difficile de mener à bien le dépouillement systématique des fonds d'archives. Les conseils de Monsieur Beat Dumont, Directeur suppléant de la Direction du droit international public au Département fédéral des affaires étrangères, ont été extrêmement utiles lors du choix des documents. Assistants, candidats au doctorat et étudiants à l'Institut d'histoire de l'Université de Berne ont contribué à cette entreprise par de nombreuses recherches ponctuelles et par leurs suggestions. Enfin, grâce à leurs contributions financières, le Fonds national suisse de la recherche scientifique et le *Bernische Hochschulverein* ont permis la rédaction et l'impression de ce volume. Que chacun soit ici remercié de son aide précieuse.

Berne, septembre 1980

BEATRIX MESMER
WALTHER HOFER